

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, DEVOILLE Véronique, FARRON Marie-Claude, GERARD Pierrette, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, PARMENTIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude

Excusés: Sylvie MOINE, Stéphane PERNOT, WYKA Pierre

MICHEL Dominique a donné procuration à PETITJEAN Sylvie

Monsieur VANCON Nicolas a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2010 est approuvé.

DELIBERATIONS

SICOVAD – Convention de réalisation de prestations

Mme le Maire expose que, dans le cadre du Syndicat Mixte des Déchets de la Vôge, la commune assurait le tassement des bennes, le poussage des dépôts de classe III et le déneigement à la déchetterie de Xertigny.

Le SICOVAD qui a désormais la compétence souhaite que ce service perdure. Il est donc proposé une convention afin de cadrer ces prestations et leur coût. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la conclusion d'une convention entre la commune et le SICOVAD pour le tassement, le poussage des dépôts de classe III à la déchetterie et le déneigement du site, précise que ces prestations seront facturées à l'heure.

Maison de santé – Dénomination de la place

Mme le Maire explique que les travaux de la Maison de santé avancent et que les professionnels de santé se constituent en Société Civile de Moyens dont le siège doit être situé à l'adresse de la Maison de santé. Il est donc nécessaire de donner un nom à la place. Après consultation de la population et des membres du Conseil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre, dénomme la place sur laquelle se situe la Maison de santé Place de la Brasserie.

SMIC – Demande d'adhésion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Prey au SMIC.

SMIC – Modifications des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce pour la modification statutaire suivante : article 2 alinéa b « la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale, à la mise en place d'un système d'archivage des données électroniques, au développement de l'utilisation des signatures électroniques et à la dématérialisation des actes comptables. ».

Vente de parcelle – Complément

Mme le Maire expose que dans le cadre de la vente du lot 1 de la zone artisanale, il s'avère judicieux d'y inclure la parcelle BV449 afin de créer une uniformité. M et Mme L'HOTE ayant créé une SCI, il y a lieu de substituer celle-ci aux acheteurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que la SCI GB3J dont le siège est à Uriménil se substitue à M et Mme L'HOTE dans le cadre de la vente du lot 1 de la zone artisanale, décide d'inclure dans la vente du lot 1 (suivant l'arrêté de lotir) à M et Mme L'HOTE pour une valeur de 12 850 € la parcelle BV 449 d'une contenance de 0.17 ares et précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur, les frais de bornage restant à la charge de la commune.

SMDEV - Enfouissement éclairage public – VC 152 à Moyenpal

Mme le Maire présente l'enfouissement de l'éclairage public VC 152 à Moyenpal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel que présenté, autorise la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi de la subvention par le SMDEV, Maître d'ouvrage et s'engage à verser au SMDEV, dès que la demande lui en sera faite, 56% du montant HT des travaux soit 2 948.82 €.

Budget Principal – DM2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires proposées.

SIEPV – Dissolution du Syndicat

Mme le Maire lit le courrier de M. le Président du Syndicat d'Electrification de la Plaine des Vosges qui explique le Comité a décidé de dissoudre le Syndicat à compter du 31 décembre 2010. En effet, compte tenu du transfert de compétences qui a eu lieu le 1er janvier 2008 du SIEPV vers le SMDEV et étant donné que le SIEPV aura encaissé les dernières recettes au cours de l'exercice 2010, celui-ci n'a plus d'activité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du SIEPV à compter du 31 décembre 2010.

Bâtiments Techniques – Complément

Mme le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement des bâtiments techniques rue Georges Colnot, il sera nécessaire de prévoir des locaux dits sociaux (bureaux, vestiaires, toilettes,...). Dans l'étude de faisabilité ces locaux sociaux sont prévus dans l'entrée du bâtiment à gauche pour un montant estimé à 90 000 € HT.

M. Jeanmichel propose de vendre à la commune une partie des bâtiments lui appartenant attenants aux bâtiments techniques soit 140 m² aménagés et 40 m² à aménager mais permettant de joindre la partie haute des bâtiments de plain-pied.

Des sanitaires existant dans cette partie, il semble judicieux d'en envisager l'acquisition pour bénéficier des arrivées d'eau notamment ; 100 m² environ seraient alors destinés aux locaux sociaux des services techniques et le reste pourrait servir de salle de réunion par exemple.

Le propriétaire propose de vendre cette partie 80 000 € avec à la charge de la commune les cloisons de séparation et les frais de notaire.

Après discussion, Mme le Maire propose avant d'aller plus loin dans le projet de demander une cotation des domaines et de faire faire des devis pour la cloison et les sanitaires.

Le Conseil Municipal, avec 2 voix contre et 3 abstentions, émet un accord de principe à l'achat de ces locaux, sollicite l'avis des domaines et demande à Mme le Maire de faire réaliser des devis pour estimer le coût des cloisons séparatives et de l'aménagement des locaux.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Marchés et travaux

- Maison de santé : les travaux à l'intérieur se poursuivent. Des coûts supplémentaires sont à prévoir en raison notamment du rallongement du mur le long du Château et du nivellement du parking. Les infirmières qui avaient déménagé au Centre médico-social en raison des travaux réintégreront leurs locaux le 13 septembre.
- Voirie 2008-2009 : les travaux sont terminés mais un point doit être fait avec le maître d'œuvre concernant le décompte final.
- Voirie 2009-2010 : le gravillonnage Rue Cadet et la réfection du Pont du Gué du Saut sont terminés. La Côte des Marchands était prévue dans le marché mais il a été demandé des travaux supplémentaires suite à la coulée de boue du 8 juillet.
- Voirie 2010 : il est prévu de faire les travaux Place de la Brasserie (entrée et parking), de revoir l'ensemble du parking de l'ancien Netto et de démolir la maison Munier. La consultation a été lancée mais les offres reçues sont très différentes. Il faut donc affiner.
- Toiture et préau de l'école maternelle : le marché a été signé pour un montant de 245 438.76 € TTC. Le Conseil général subventionne à hauteur de 12 000 €. Le marché n'ayant pu être signé que fin juin et en raison du délai d'approvisionnement des matériaux, la toiture ne pourra finalement être réalisée qu'aux vacances d'été 2011. Le préau sera lui fait pour la Toussaint, ses fondations seront réalisées sur 3 mercredis consécutifs.
- Eau Tranche 3 : les travaux débutent le 6 septembre. L'entreprise Poroli a été retenue pour un montant de 424 550, 82 € TTC (le montant estimé était de 638 539.62 €). Le projet est subventionné par le Conseil général pour 105 000 € et par l'agence de l'Eau pour 189 324 €.
- Goudronneuse : la démolition aura lieu dès que le coffret EDF sera déposé. L'entreprise Royer a été retenue pour la démolition pour un montant de 2 816.58 € TTC.
- Déversoir d'orage de l'étang du Bois Beaudoin : l'entreprise Vuillemand réalisera les travaux pour un montant de 8 295.84 € TTC
- Cimetière : les travaux de réfection du mur, de remise à neuf de l'escalier Ouest et de décapage de terre sur l'accès à l'allée 5 seront réalisés par l'entreprise Vuillemand pour un montant de 42 662.61 € TTC.
- Chemin de la Torèle : l'entreprise retenue est l'entreprise Tisserand pour un montant de 42 418.53 € TTC avec une subvention de l'Etat et du Feader de 40%.
- Logiciels de gestion : la société Cosoluce a été retenue pour un montant de 8 084.18 €, formation comprise. Il reste le renouvellement du matériel à faire.

Divers :

- Mise en place du tout numérique : une caravane sera présente Place Dupré le 9 septembre où les xertinois pourront recevoir toutes les informations nécessaires. Claude Viry indique que les facteurs ont été formés et sont à même de répondre aux questions courantes des usagers.
- Ouverture d'une enquête publique concernant le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur tout le département. Le commissaire enquêteur sera présent à Xertigny les 25 septembre et 12 octobre. Le dossier est consultable à l'accueil.
- Il a été prévu au budget la réfection du parcours de santé, mais au vu des devis de l'ONF, il semble judicieux de réfléchir plus en amont sur ce projet. Il est proposé de constituer une commission de travail. MM. Alexandre, Vançon, Pierrel, Lapoirie, Robert, Lavé et Mme Marcot se proposent.
- La dernière vente de bois qui concernait des résineux s'est bien passée

Agenda

- Forum des Associations le 11 septembre dès 14h.
- Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre. Des visites sont prévues tout le week-end dont une nocturne le samedi et les vieux volants vosgiens seront présents devant le Château le dimanche dans l'après-midi.
- Dîners insolites autour de la bière les 1^{er} et 2 octobre.

Fait à Xertigny, le 9 septembre 2010

Le Maire,
Véronique MARCOT